

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 8 AVRIL 2025

Le résumé ci-dessous n'a aucune valeur légale. En cas de contradiction entre ces informations et le procès-verbal en vigueur, ce dernier prévaut.

Finances et administration

Contrat de licence et d'abonnement - Plateforme de gestion des appels d'offres

Afin d'aider l'administration municipale à respecter ses obligations légales en matière d'appels d'offre, le conseil a autorisé la signature d'une entente de licence et d'abonnement de 3 ans avec la compagnie Edilex pour une plateforme de gestion des appels d'offres, d'un montant de 11 273 + taxes.

Lettre d'entente entre la Municipalité et de Syndicat de la fonction publique, section locale 5368 et ajustements salariaux

Le conseil a autorisé le directeur général et greffier-trésorier à signer une lettre d'entente avec la section locale du Syndicat de la fonction publique, suite aux travaux de la commission sur l'équité salariale. L'entente vient modifier le tableau d'échelles salariales des cols blancs de la municipalité à partir du 1^{er} avril 2016.

Le conseil a aussi autorisé le paiement des ajustements salariaux découlant des modifications aux échelles salariales concernées.

Embauche d'un chauffeur classe A

Considérant les besoins de mains d'œuvre aux travaux publics, notamment pour le déneigement, le conseil a autorisé l'embauche d'un chauffeur classe A à compter du 14 avril prochain.

Consultant externe - finances

Le conseil a adopté une augmentation du budget attribué au mandat de consultant externe en soutien au service des finances au montant de 60 000\$.

Autorisation de paiement - Amélioration des d'installations partagées avec la Municipalité du Canton de Harrington

Le conseil a autorisé le paiement d'une portion de 5% des factures présentées par la municipalité du Canton de Harrington pour l'amélioration des centres communautaires de la Vallée de Harrington et de l'Âge d'or, représentant la moitié de la mise de fonds obligatoire requise par le Programme d'aide financière Fonds Région et ruralité, volet 4 de la MRC d'Argenteuil, pour un montant total de 8 189.20\$, sans taxe applicable.

Les citoyens de Grenville-sur-la-Rouge ont accès aux services des deux centres, en vertu d'une entente intermunicipale.

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 8 AVRIL 2025

Le résumé ci-dessous n'a aucune valeur légale. En cas de contradiction entre ces informations et le procès-verbal en vigueur, ce dernier prévaut.

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ)

Dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), la municipalité a obtenu une contribution gouvernementale de 1 648 595\$ pour des travaux de réfection routière. Le conseil s'est engagé à respecter les modalités demandées du programme, notamment en matière d'information au ministère sur la programmation et les coûts des travaux et du seuil d'immobilisations imposé.

Règlements

Les nouveaux règlements 2025-02-200 sur la tarification des services de la municipalité et 2025-03-907 concernant les dérogations mineures ont fait l'objet d'un avis de motion et dépôt de projet. Ils seront adoptés à une séance subséquente.

Le conseil a adopté le règlement 2025-02-207 concernant les règles de suivi budgétaire, délégation à certains employés et pouvoir d'autoriser les dépenses et d'octroyer des contrats, abrogeant l'ancien règlement 2024-207 (RA). Le règlement établit les règles de contrôle et de suivi budgétaire de l'administration municipale afin que toute dépense soit autorisée dans les règles.

Le règlement 2025-02-401 sur la gestion contractuelle a été adopté. Il abroge et remplace l'ancien règlement sur le même sujet en le simplifiant et le clarifiant. Il régularise le processus et les rôles de chacun des intervenant lors d'appels d'offre.

Le conseil a adopté le nouveau règlement du programme Écoprêt pour 2025. Les propriétaires d'installations septiques non conformes peuvent bénéficier d'une aide financière, sous forme d'avance de fonds remboursables, pour mettre aux normes leurs installations. Pour bénéficier du programme, les propriétaires doivent respecter certains critères, notamment en ce qui concerne le revenu familial et la valeur de la propriété et de l'installation septique.

Travaux publics

Prolongation de la convention de location - Sablière chemin Whinfield

Le conseil a adopté une résolution prolongeant la convention signée avec la Ferme Bennett S.E.N.C., Louis Bennett et Heather Usher en 2009 et renouvelée en 2020, pour l'exploitation d'une sablière-gravière sur une partie du lot 14B du rang 4 situé sur le chemin Whinfield. L'entente sera valide jusqu'au 31 décembre 2029.

Contrat – fourniture et épandage d'abat-poussières

À la suite de l'appel d'offres public du 20 février 2025, 3 propositions conformes ont été reçues à la municipalité. Le conseil a résolu d'octroyer le contrat à la compagnie MultiRoutes Inc.

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 8 AVRIL 2025

Le résumé ci-dessous n'a aucune valeur légale. En cas de contradiction entre ces informations et le procès-verbal en vigueur, ce dernier prévaut.

pour un montant de 125 120\$ plus taxes pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière pour la saison 2025.

Urbanisme et développement du territoire

Demandes de dérogations mineures

Deux demandes de dérogations mineures ont été acceptées par le conseil :

Lot 6 095 013 – sentier Baines, pour la construction d'une nouvelle tour de télécommunication de type haubanée de 95 m. de hauteur ainsi qu'un abri. La hauteur permise au règlement est de 50 m.

Lot 6 431 472 – 2772, Route 148, pour la construction d'une maison unifamiliale dont la marge de recul avant est de 17.14 mètres contrairement au maximum de 5 mètres prescrit au règlement.

Sécurité publique

Mandat juridique pour obtenir la permission de la Cour pour démolir un bâtiment

La municipalité mandate la firme Trivium avocats pour obtenir l'autorisation de la Cour de démolir un bâtiment situé sur le chemin de la Baie de Grenville. Ce bâtiment a fait l'objet de plusieurs inspections par le service d'urbanisme et le service d'incendie de la municipalité notamment et il est considéré insalubre et dangereux.

Environnement, santé et bien-être

Renouvellement de l'entente avec l'écocentre pour 2025

L'entente de service avec Récupération Foucault a été renouvelée pour l'année 2025. Les citoyens pourront aller porter à l'écocentre leurs objets encombrants et les matières résiduelles récupérables mais non acceptées dans la collecte du recyclage.

Correspondances et affaires nouvelles

Appui à la ville de Blainville – dossier Stablex

Le conseil a manifesté son appui à la ville de Blainville dans le dossier l'opposant à la compagnie Stablex concernant le transfert de propriété par la municipalité d'un terrain pour l'enfouissement de matières dangereuses. Le gouvernement du Québec veut forcer la ville de Blainville à lui céder ce terrain au profit de Stablex, mettant en péril un milieu humide



RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 8 AVRIL 2025

Le résumé ci-dessous n'a aucune valeur légale. En cas de contradiction entre ces informations et le procès-verbal en vigueur, ce dernier prévaut.

important et portant atteinte à l'autonomie municipale en matière d'aménagement du territoire.

Autorisation de passage pour la randonnée du Souvenir Thierry Leroux

Le conseil a autorisé l'organisme Randonnée du Souvenir Thierry Leroux à emprunter les rues de la municipalité le 27 septembre prochain à l'occasion de son événement.

L'organisme recueille des fonds afin de promouvoir et améliorer la qualité de vie des jeunes de 4 à 25 ans de la MRC de la Vallée de l'Or et de la communauté Anishabe de Lac Simon.

Proclamation de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

Le conseil a résolu de proclamer le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de la souligner, en appui aux efforts de la Fondation Émergence, instigatrice de cette journée. Le conseil reconnaît que l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société, à l'encontre de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne qui affirme qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre.